

Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur le suivi n°2

Date : 6 avril 2017

Heure : 14h00-17h00

Lieu : Salle Liban, FAO (Bâtiment D, 2^e étage)

Projet de proposition : Suivi de la mise en œuvre des principaux produits politiques du CSA et des autres recommandations politiques du Comité

Le Groupe de travail à composition non limitée devra parvenir à un accord sur les points suivants :

- Proposition relative au suivi des principaux produits politiques du CSA [para. 5-8 et 12]
- Proposition relative au suivi des autres recommandations politiques du CSA [para. 14-17]
- Calendrier pluriannuel pour la tenue de la manifestation thématique mondiale [para. 9-11]
- Préparation de la prochaine manifestation thématique mondiale [para.18-19]

Contexte

1. Lors de la 43^e session du CSA, qui s'est tenue en octobre 2016, le Comité a recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses travaux en 2017 en vue de décider de quelle manière il continuera de suivre régulièrement la mise en œuvre des produits du CSA, en tirant des enseignements de la première manifestation thématique mondiale, organisée lors de la 43^e session du CSA^{1,2}.
2. Lors de la 43^e session du CSA, la plénière a également approuvé le « *Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales* » (ci-après le « Cadre de référence »)³ qui serviront de cadre permettant aux parties prenantes du CSA d'apporter des contributions aux manifestations thématiques mondiales par le biais d'événements pris en main et pilotés par les pays.
3. Le Groupe de travail à composition non limitée a exprimé sa satisfaction quant à la manifestation thématique mondiale organisée lors de la 43^e session du CSA, ainsi que son soutien vis-à-vis de la poursuite de l'organisation de manifestations thématiques mondiales lors des plénières, afin de dresser le bilan des expériences et des bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des produits du CSA. Les points sur lesquels des améliorations peuvent être apportées incluent :
 - Ménager plus de temps pour préparer les manifestations, en permettant l'interaction avec les parties prenantes à l'échelle nationale et régionale, conformément à l'approche recommandée dans le Cadre de référence approuvé en octobre 2016. Ceci exigera d'établir un plan pluriannuel pour les manifestations thématiques mondiales.

¹ CFS 2016/43, Paragraphe 25.

² Les objectifs de la manifestation thématique mondiale consistaient à :

- Encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans l'application des Directives volontaires sur le foncier ;
- Suivre les progrès obtenus dans la mise en œuvre des Directives volontaires sur le foncier aux niveaux national, régional et mondial ; et
- Mieux faire connaître et comprendre les Directives volontaires sur le foncier.

³ CFS 2016/43, Paragraphe 25.

- Mettre l'accent sur le suivi non seulement des principaux produits politiques, mais aussi des autres recommandations politiques revêtant un intérêt pour les priorités mondiales.
- Une approche plus participative pour la préparation des manifestations thématiques mondiales.

1. Suivi de la mise en œuvre des principaux produits politiques du CSA

4. Il y a, en mars 2017, cinq produits politiques majeurs, dont l'on envisage actuellement le suivi de quatre, le Groupe de travail à composition non limitée ayant reconnu qu'il était impossible de suivre le Cadre stratégique mondial en tant que produit individuel :
 - Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées en 2004 ;
 - Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires sur le foncier), approuvées en 2012 ;
 - Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (« rai »), approuvés en 2014 ; et
 - Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA), approuvé en 2015.
5. Le suivi portera principalement sur les principaux produits politiques, conformément à la décision de la plénière du CSA. Cependant, d'autres recommandations politiques ayant une pertinence directe pour les principaux produits politiques, **il est proposé d'adopter une approche thématique** (au lieu de se concentrer exclusivement sur les principaux produits) en **regroupant les recommandations pertinentes sélectionnées autour des principaux produits politiques**.
6. L'appel à contributions, qui sera publié pour demander aux pays et aux régions de documenter leurs expériences dans la mise en œuvre des principaux produits politiques, mettra également en avant les autres recommandations politiques les plus pertinentes pour le produit politique majeur objet du suivi, en demandant aux parties prenantes d'indiquer si elles ont mis en œuvre l'une de ces recommandations. L'appel à contributions, y compris la sélection des recommandations politiques présentant un intérêt pour le principal produit politique, sera élaboré par le Secrétariat, avec le soutien de l'Équipe technique. Les expériences et bonnes pratiques qui seront relatées pour les recommandations politiques regroupées viendront compléter celles identifiées pour le principal produit politique dans le rapport analysant les soumissions. Une liste complète des recommandations politiques du CSA figure à l'**Annexe 1**.
7. Le cadre de référence prévoit que les pays prendront la tête de l'organisation d'événements pluripartites, avec l'éventuel soutien des organismes ayant leur siège à Rome ou d'autres parties prenantes du CSA. Les acteurs nationaux, qui prévoient d'organiser des manifestations nationales ou régionales pour se préparer à la manifestation thématique mondiale et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, pourraient approcher des partenaires pour leur demander un soutien technique et financier. Les parties prenantes du CSA sont encouragées à promouvoir les manifestations et à aider à leur organisation.

Fréquence des manifestations thématiques mondiales

8. Il est proposé de **tenir une manifestation thématique mondiale tous les deux ans**, ce qui ménage suffisamment de temps pour mener un exercice de bilan complet impliquant les pays et les régions, conformément aux orientations contenues dans le cadre de référence. Les résultats des manifestations nationales et régionales éclaireront la préparation de la manifestation thématique mondiale.

Ordre de succession des manifestations thématiques mondiales

9. Si l'année d'approbation des principaux produits du CSA sera le principal critère pour établir l'ordre de succession des manifestations thématiques mondiales pour le premier cycle de suivi, d'autres critères pourraient être pris en compte, du fait que l'ensemble des principaux produits seraient arrivés à maturité (par exemple, la pertinence vis-à-vis des priorités mondiales, les dates anniversaires et autres étapes marquantes, etc.).
10. Il est proposé de concentrer les prochaines manifestations thématiques mondiales sur les Principes pour un investissement durable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le CSA-CDA afin de **mener à son terme le premier cycle de suivi**, en tenant compte du fait que les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et les Directives volontaires sur le foncier ont déjà fait l'objet d'exercices de bilan, en 2014 et 2016 respectivement⁴.
11. Le calendrier pluriannuel suivant permettra aux pays de mener à son terme le premier cycle de suivi d'ici 2020 :

2018	2020
Principes rai	CSA-CDA

Préparation des manifestations thématique mondiales en plénière

12. L'appel à contributions destiné aux pays et aux régions sera publié au mois de mars de l'année précédant la plénière, afin de prévoir suffisamment de temps pour mener un bilan complet, avec la participation des pays et des régions. Par exemple, l'appel à contributions pour la manifestation thématique mondiale qui aura lieu lors de la 47^e session du CSA, en octobre 2020, sera publié en mars 2019.

2. Suivi de la mise en œuvre des autres recommandations politiques du CSA

13. La décision relative aux recommandations politiques spécifiques faisant l'objet d'un suivi sera prise par le Bureau⁵, en consultation avec le Groupe consultatif, en tenant compte de la pertinence et de la contribution potentielle du suivi desdites recommandations aux priorités en

⁴ Un exercice de bilan des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate a été réalisé lors de la 41^e session du CSA, en octobre 2014 (Examen rétrospectif décennal des Directives sur le droit à l'alimentation) et de la première Manifestation thématique mondiale, organisée lors de la 43^e session du CSA, en octobre 2016, axé sur les Directives volontaires sur le foncier.

⁵ Dans le cadre du rôle du Bureau dans la préparation des sessions de la plénière et la facilitation des activités intersessions.

termes de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que de la disponibilité des ressources⁶. Les contributions ont pour objectif de promouvoir le CSA et la mise en œuvre de ses recommandations. Les recommandations politiques faisant l'objet d'un suivi en appui à la préparation de la contribution annuelle du CSA au Forum politique de haut niveau seront examinées dans le cadre d'un processus de préparation spécialisé.

14. Les expériences et bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des recommandations politiques du CSA ayant été sélectionnées seront mises en commun lors des manifestations qui seront organisées lors de la semaine de la plénière (lors de la plénière, au travers de tables-rondes, par exemple, ou à l'extérieur de cette dernière, au travers d'événements parallèles d'une journée dédiés au suivi des recommandations sélectionnées, par exemple,) ou lors de la période intersessions, en fonction, entre autres, d'objectifs spécifiques et des délais fixés pour contribuer aux priorités mondiales.
15. Le processus de préparation de la manifestation de suivi des recommandations politiques sélectionnées sera plus léger que celui des principaux produits politiques. Aucun appel à contributions ne sera adressé aux pays et régions. Les expériences relatives à la mise en œuvre des recommandations politiques sélectionnées qui seront mises en commun lors de la manifestation seront identifiées avec l'aide des pays membres et des membres de l'Équipe technique, qui tireront profit de l'expertise et des réseaux professionnels de leurs organisations respectives, en garantissant la participation, l'ouverture et la représentation régionale.
16. Les expériences sélectionnées seront brièvement documentées dans un document d'information avant la manifestation. Les conclusions de la manifestation seront incluses au rapport de la plénière ou à un document séparé, si la manifestation est organisée en dehors de la période intersessions.

3. Préparation de la prochaine Manifestation thématique mondiale de la plénière de la 45^e session du CSA, qui aura lieu en octobre 2018⁷

17. La publication de l'appel à contributions visant à préparer la manifestation thématique mondiale qui aura lieu lors de la 45^e session du CSA est prévue en juillet 2017, compte tenu que le Bureau doit approuver en mai 2017 le principal produit politique proposé pour la 45^e session du CSA par le Groupe de travail à composition non limité et qu'une l'Équipe technique doit être constituée et participer à la formulation de l'appel à contribution.
18. Les étapes proposées sont les suivantes :
 - Le Bureau approuve le thème proposé par le Groupe de travail à composition non limitée et demande au Secrétariat de désigner une Équipe technique, comptant avec l'expertise pertinente des groupes composant le Groupe consultatif, pour aider à la préparation de la manifestation thématique mondiale qui aura lieu lors de la 45^e session du CSA (**8 mai 2017**)

⁶ La décision devrait également tenir compte du fait que, comme souligné lors de l'atelier des 14 et 15 avril 2014 intitulé "*Towards Assessing CFS Effectiveness*" (Vers l'évaluation de l'efficacité du CSA), tous les produits politiques du CSA sont importants, mais toutes les recommandations politiques ne sont pas adaptées à la mise en œuvre sur le terrain. Certaines sont trop générales et d'un niveau trop élevé, et ne se prêteraient pas au suivi (compte rendu de l'atelier, p.13).

⁷ Cette section sera éliminée du document pour la plénière.

- Le Secrétariat du CSA, avec l'appui de l'Équipe technique, mènera à bien les activités (i), (iii) et (iv) suivantes :
 - (i) Préparer l'appel à contributions destinés aux pays et régions, pour les principaux produits politiques et les recommandations politiques regroupées (d'ici fin **juin 2017**)
 - (ii) Publier l'appel à contributions (ouvert de **juillet à novembre 2017**)
 - (iii) Rédiger un rapport contenant une analyse des soumissions (d'ici **fin avril 2018**)
 - (iv) Définir les grandes lignes de la manifestation en plénière (d'ici **fin avril 2018**)
 - (v) Se préparer pour la manifestation thématique mondiale (**mai-juin 2018**)
 - (vi) Organiser la manifestation thématique mondiale (**octobre 2018**)

Activités	Calendrier
(i) Préparer l'appel à contributions	Juin 2017
(ii) Publier l'appel à contributions	Juillet à novembre 2017
(iii) Rédiger un rapport contenant une analyse des soumissions	Avril 2018
(iv) Définir les grandes lignes de la manifestation en plénière	Avril 2018
(v) Se préparer pour la manifestation thématique mondiale	Mai-juillet 2018
(vi) Organiser la manifestation thématique mondiale	Octobre 2018

19. Les travaux du Groupe de travail à composition non limitée, comme mandaté par la plénière de la 43^e session du CSA, prendront fin avec l'approbation, par la plénière de la 44^e session du CSA, du présent document, lequel présente le cadre de référence pour le suivi des principaux produits politiques du CSA et des autres recommandations politiques du Comité, à moins que le Groupe de travail à composition non limitée ne se voit assigner une autre tâche par la plénière de la 44^e session du CSA.
20. La préparation des manifestations thématiques mondiales qui auront lieu en plénière et des autres manifestations destinées au suivi des recommandations politiques du CSA lors de la semaine de la plénière ou des périodes intersessions incombera au Bureau et au Groupe consultatif du CSA (**formulation à adapter au Programme de travail pluriannuel 2018-19**)

Annexe 1 : Liste des recommandations politiques du CSA :

1. Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture (37^e session du CSA, 2011)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
2. Instabilité des prix et sécurité alimentaire (37^e session du CSA, 2011)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
3. Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition (37^e session du CSA, 2011)
[Recommandations politiques](#)
4. Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants (37^e session du CSA, 2011)
[Recommandations politiques](#)
5. La protection sociale pour la sécurité alimentaire (39^e session du CSA, 2012)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
6. Sécurité alimentaire et changement climatique (39^e session du CSA, 2012)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
7. Investir dans la petite agriculture pour la sécurité alimentaire (40^e session du CSA, 2013)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
8. Agrocarburants et sécurité alimentaire (40^e session du CSA, 2013)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
9. L'importance de la pêche et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition (41^e session du CSA, 2014)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
10. Pertes et gaspillages de nourriture dans le contexte de systèmes alimentaires durables (41^e session du CSA, 2014)
[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)
11. La contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et la nutrition (42^e session du CSA, 2015)
[Recommandations politiques](#) | [Extrait du rapport du HLPE](#)
12. Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (43^e session du CSA, 2016)
[Recommandations politiques](#)
13. Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : quels rôles pour l'élevage ? (43^e session du CSA, 2016)
[Recommandations politiques](#) | [Extrait du rapport](#)